

Yaka jouer - Nohic, fin du partenariat : quel impact pour les enfants d'Orgueil ?

L'association «Yaka Jouer» gère depuis plusieurs années les accueils de loisirs (ALSH) qui accueillent les enfants sur les communes de Nohic et Dieupentale les mercredis et petites vacances et sur Nohic, Villebrumier et Dieupentale pendant les grandes vacances.

Ces accueils de loisirs ouvrent leurs portes à tous les enfants du territoire qui souhaitent y venir, **sans discrimination de domiciliation**, et sans regarder si la commune adhère ou non à l'association. Cependant, pour les familles des communes non adhérentes, l'association applique une majoration (+3€ pour une journée complète) qui ne couvre pas les charges liées à la mise en place de ces accueils.

Depuis plusieurs mois, l'association Yaka Jouer et **les 4 communes adhérentes (Varennes, Nohic, Dieupentale et Villebrumier) ont manifesté leur souhait que les communes extérieures, dont Orgueil, participent financièrement aux charges de l'association.** En effet, les communes adhérentes participent au fonctionnement de l'association, par la mise à disposition de locaux, l'entretien et la contribution à toutes les charges inhérentes à l'organisation de l'accueil des enfants, notamment par l'attribution d'une subvention de fonctionnement conventionnée pour les accueils ALSH (mercredis et vacances) mais aussi les accueils ALAE (temps périscolaire les jours d'école).

Le nombre d'enfants de notre village représentant un taux d'occupation important, cette demande ne paraissait pas dénuée de sens. **La municipalité d'Orgueil a donc été sollicitée en ce sens à plusieurs reprises par l'association et les communes adhérentes mais n'a pas donné de suite favorable à cette requête pour le moment.**

Certaines communes adhérentes, dont précisément Nohic, ont alors prié l'association :

- soit d'augmenter les tarifs pour les enfants extérieurs (nos enfants d'Orgueil entre autres) proche d'un prix coûtant (30 à 35 € par jour),
- soit de refuser l'accès aux accueils de loisirs Yaka Jouer à nos enfants.

Ces démarches étant contraire aux convictions de l'association Yaka Jouer (revendiquant l'accès équitable à toutes les familles) ainsi qu'à leurs valeurs éducatives, l'Assemblée générale de l'association a décidé, après discussion, de refuser ces propositions, préférant **continuer à accueillir les enfants des communes non adhérentes.**

En conséquence de cette problématique et d'autres soulevées uniquement par la commune de Nohic, celle-ci a souhaité mettre fin à la convention qui la lie à l'association Yaka Jouer jusqu'au 31 août 2015. L'association ne gèrera plus les Accueils ALAE et ALSH sur la commune de Nohic à compter du 1^{er} septembre 2015. Son action associative continuera sur les communes de Villebrumier, Varennes et Dieupentale.

Concernant l'accueil des enfants d'Orgueil pour cet été, Yaka Jouer nous a confirmé assurer l'accueil des petits Orgueillois aux mêmes conditions qu'habituellement sur le site de Nohic et de Villebrumier, selon l'âge des enfants.

A partir de la rentrée de septembre 2015, Yaka Jouer continuera à accueillir nos enfants sur un site autre que Nohic. Des précisions seront apportées dans le courant du mois de juin et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.